

**DELIBERATION N°2022-16 /CCOG-RH  
relative à la fixation du tableau des effectifs**

**L'An Deux Mille vingt-deux, le mercredi deux février, à seize heures**, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des Délibérations de la Mairie de Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sophie CHARLES, Présidente.

**Conseillers en exercice = 44**

Présents	22
Absents	22
Procurations	04
Votants	26

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 26 janvier 2022.

**Publiée le : 14 février 2022**

**PRÉSENTS :**

- M. ADAM Lénick - M. ADOÏSSI Achille - M. AGOUSSA Migill  
- Mme APAGI Jocelyne - Mme BARTEBIN Barbara -  
M. BENTH Albéric - M. BOISROND Ferdinand -  
Mme BOURGUIGNON Arlène - Mme CHARLES Sophie - M. DEIE  
Jules - M. EDWIN Moïse - M. FERREIRA Jean-Paul - Mme FJEKE  
Bénédicte - M. IREMEPO Grégory - Mme KWASIBA Emeline -  
M. PAPAYO Mickle - Mme PINAS Roliane - M. RQUIER Claude -  
Mme SANTE Adèle - M. SELLIER Bernard - Mme SOBAÏMI Marie-  
Chantal - M. SOEWA Marciano - Mme VOORTHUIZEN Sharon

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :**

- Mme TELON Sergine a donné procuration à  
M. DEIE Jules  
- Mme ADELAAR Esseline a donné procuration à  
Mme BARTEBIN Barbara  
- M. ALPHONSE François a donné procuration à  
M. BENTH Albéric  
-M. ANELLI Serge a donné procuration à  
Mme CHARLES Sophie

**ABSENTS EXCUSES :**

- Mme ADELAAR Esseline - M. ALPHONSE François -  
M. ANELLI Serge - Mme CHARLES Marie-Hélène - Mme TELON  
Sonrisa Sergina - M. TOPO Lama

**ABSENTS :**

-Mme AFOEDINI Linda - Mme AGEILAS Sylviana -  
M. APAYACA Valentin - Mme ASSABAL APOUMAN Liliane -  
Mme BALLA Simone - M. CHAUMET Chris - Mme CHEN Célia -  
M. DOLLOUE Winston - M. FATI Gérard - M. GABY Claude -  
Mme LO-A-TJON Josette - M. LOBI Richard - M. MARTIN Paul -  
M. THOMAS Franck - M. YA Tchoua

Madame la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est ensuite procédé à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, Mme SOBAÏMI Marie-Chantal, est désigné(e) pour remplir ces fonctions, qu'il (elle) accepte.



*Ouest Guyane*  
un territoire, des projets, un avenir

## Délibération N°2022- 16 /CCOG-RH relative à la fixation du tableau des effectifs

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34 ;

**Vu** la délibération n°2021-60/CCOG-RH relatif au tableau des effectifs ;

**Vu** les délibérations n°2021-57, 2021-58, 2021-59, 2021-73, 2021-74, 2021-92, 2021-93, 2022-07, 2022-08;

**Vu** les nécessités de service ;

**Vu** les prévisions budgétaires ;

**CONSIDERANT** qu'il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois permanents et non permanents à temps complet, à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services

Madame la Présidente expose :

Elle rappelle qu'il revient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

La Présidente propose le tableau des effectifs ci-joint. Il convient d'en délibérer.

Il est proposé au conseil communautaire :

-D'adopter le tableau des effectifs de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG), ainsi proposé en annexe 1 de la présente délibération.

-De préciser que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes des agents recrutés dans ces emplois sont inscrits au budget de l'EPCI.

### Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

Ouï les explications de la Présidente et sur sa proposition ;

**DECIDE** d'adopter le tableau des effectifs de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG), ainsi proposé en annexe 1 de la présente délibération.

**PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes des agents recrutés dans ces emplois sont inscrits au budget de l'EPCI.

VOTE => Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Guyane dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.*

## COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE L'OUEST GUYANAIS – CCOG-

Personnel Territorial  
Tableau des effectifs au 09 MARS 2021

N°	Grade d'emplois	Cat.	Emplois permanents de droit public						Non Pourvus
			Crées			Pourvus			
			TC (1)	TNC (2)	Total	Fonct. (3)	Contr. (4)	Total	
<b>A) <u>Emplois fonctionnels (Crées = 4 / Pourvus = 02) :</u></b>									
A01	Directeur Général des Services	A	01	00	01	00	01	01	00
A02	Directeur Général Adjoint	A	03	00	03	00	01	01	02
A03	Directeur Général des Services Techniques	A	00	00	00	00	00	00	00
<b>B) <u>Filières administrative (Crées = 56/ Pourvus = 28) :</u></b>									
B01	Attaché Territorial Hors Classe	A	02	00	02	01	00	01	01
B02	Attaché Territorial Principal	A	03	00	03	00	00	00	03
B03	Attaché Territorial	A	18	00	18	02	07	09	09
B04	Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe	B	01	00	01	00	00	00	01
B05	Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	B	02	00	02	00	00	00	02
B06	Rédacteur Territorial	B	09	00	09	02	04	06	03
B07	Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe	C	06	00	06	04	00	04	02
B08	Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	C	08	00	08	03	00	03	05
B09	Adjoint Administratif Territorial	C	07	00	07	05	00	05	02



<b>c) Filière Technique (Créés = 71/ Pourvus =31) :</b>										
C01	Ingénieur Hors Classe	A	01	00	01	00	00	00	01	
C02	Ingénieur Principal	A	06	00	06	02	01	03	03	
C03	Ingénieur Territorial	A	17	00	17	00	02	02	15	
C04	Technicien Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe	B	02	00	02	01	00	01	01	
C05	Technicien Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	B	01	00	01	00	00	00	01	
C06	Technicien Territorial	B	15	00	15	00	02	02	13	
C07	Agent de Maîtrise Principal	C	00	00	00	00	00	00	00	
C08	Agent de Maîtrise Territorial	C	03	00	03	02	01	03	00	
C09	Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe	C	01	00	01	01	00	01	00	
C10	Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	C	06	00	06	01	02	03	03	
C11	Adjoint Technique Territorial	C	14	05	19	07	09	16	03	
<b>D) Filière Animation (Créé = 01 / Pourvus 01) :</b>										
D01	Animateur Principal 1 <sup>ère</sup> Classe	B	01	00	01	00	00	00	01	
D02	Animateur Principal 2 <sup>ème</sup> Classe	B	00	00	00	00	00	00	00	
D03	Animateur territorial	C	00	00	00	00	00	00	00	
D04	Adjoint d'animation Territorial	C	00	00	00	00	00	00	00	
<b>T O T A U X</b>				127	05	132	31	30	61	71

N°	Grade d'emplois	Cat.	Emplois non permanents de droit public				
			Crées			Pourvus	Non Pourvus
			TC (1)	TNC (2)	Total	Contractuels	
<b>A) Filières administrative (Crées = 5/ Pourvu = 1) :</b>							
A01		A	00	00	00	00	00
A02	Attaché Territorial Hors Classe	A	00	00	00	00	00
A03	Attaché Territorial Principal	A	00	00	00	00	00
A04	Attaché Territorial	B	00	00	00	00	00
A05	Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe	B	00	00	00	00	00
A06	Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	B	02	00	02	00	02
A07	Rédacteur Territorial	C	01	00	01	00	01
A08	Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe	C	00	00	00	00	00
A09	Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	C	02	00	02	00	02
	Adjoint Administratif Territorial						
<b>B) Filière Technique (Crées = 20/ Pourvu =12) :</b>							
B01		A	00	00	00	00	00
B02	Ingénieur Hors Classe	A	00	00	00	00	00
B03	Ingénieur Principal	A	02	00	02	01	01
B04	Ingénieur Territorial	B	01	00	01	01	00
B05	Technicien Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe	B	00	00	00	00	00
B06	Technicien Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	B	03	00	03	00	03
B07	Technicien Territorial	C	00	00	00	00	00
B08	Agent de Maîtrise Principal	C	01	00	01	01	00
B09	Agent de Maîtrise Territorial	C	00	00	00	00	00
B10	Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe	C	02	00	02	01	01
B11	Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	C	09	04	13	01	12
	Adjoint Technique Territorial						
<b>T O T A U X</b>			<b>23</b>	<b>04</b>	<b>27</b>	<b>05</b>	<b>22</b>

## COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE L'OUEST GUYANAIS

### SERVICE « PORT DE L'OUEST » EMPLOIS DE DROIT PRIVE Tableau des effectifs

N°	Emplois de droit Privé	Effectif	Type	Quotité	Observations
01	Responsable du service portuaire	01	CDI	35 heures /Hebd.	Contractuel de droit public
02	Secrétaire de port, assistante de gestion administrative et comptable	01	CDI	35 heures /Hebd.	Contractuel de droit privé
03	Secrétaire de port, assistante de gestion administrative et comptable	01	CDI	35 heures /Hebd.	Contractuel de droit privé
04	Agent d'exploitation portuaire, magasinier	01	CDI	35 heures /Hebd.	Contractuel de droit privé
05	Assistante de direction, responsable du pôle administratif et financier	01	CDI	35 heures /Hebd.	Contractuel de droit privé
06	Agent d'exploitation portuaire, Chef d'équipe	01	CDI	35 heures /Hebd.	Contractuel de droit privé
07	Agent d'exploitation portuaire	01	CDI	35 heures /Hebd.	Contractuel de droit privé
08	Gestionnaire locative portuaire	01	TIT	35 heures / Hebd	Titulaire



**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE L'OUEST GUYANAIS**  
**SERVICE « Pôle Agro Alimentaire - PAOG »**  
**EMPLOIS DE DROIT PRIVE**  
**Tableau des effectifs**

N°	Emplois de droit Privé	Effectif	Type	Quotité	Observations
01	Responsable du PAOG	01	CDI	35 heures /Hebd.	Contractuel de droit public
02	Agent polyvalent	01	CDI	35 heures /Hebd.	Contractuel de droit privé
03	Responsable atelier de transformation	01	CDI	35 heures /Hebd.	Contractuel de droit privé
04	Animateur filière Agroalimentaire	01	CDI	35 heures /Hebd.	Contractuel de droit privé
05	Opérateur d'abattage et de découpe	01	CDI	35 heures /Hebd.	Contractuel de droit privé
06	Opérateur atelier transformation et d'abattage	01	CDI	35 heures /Hebd.	Contractuel de droit privé
07	Chef de production abattoir et atelier de découpe	01	CDI	35 heures /Hebd.	Contractuel de droit privé